

Règlement intérieur

Accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de Colpo

Article 1 - Généralités

Le site principal de l'ALSH est situé au 26 Avenue Princesse à Colpo.

☎ 02.97.66.89.49 / 06.34.08.68.54 – mail : alsh.colpo@lespep56.com

Article 2 - Période de fonctionnement, horaires d'ouverture et organisation

- ✚ **Accueil de loisirs extrascolaire** : pour tous les enfants de 3 à 12 ans (dès 2 ans 1/2 si scolarité effective) :
 - **Mercredis en période scolaire**
 - **Vacances scolaires** du lundi au vendredi (*sauf 3 semaines en août et les 2 semaines des vacances de Noël*) :

	Type d'accueil	Déroulement	Lieu
7h-9h	Temps péri-centre	Ce temps est organisé sous forme d'ateliers libres permettant à l'enfant de se réveiller à son rythme. Les enfants doivent être arrivés pour 9h15 au plus tard à l'ALSH.	ALSH pour tous les enfants.
9h30-11h45	Temps d'activités	Activités par groupe d'âges, selon un programme qui respecte les objectifs du projet pédagogique, les enfants peuvent aussi exprimer leurs envies.	ALSH, école maternelle publique, salle de motricité, salle omnisports.
11h55	Temps d'accueil	Les enfants ne déjeunant pas à la cantine peuvent être récupérés par leurs parents à l'ALSH à 11h55.	ALSH
12h-13h30	Temps du repas	Les enfants déjeunent avec l'équipe d'animation à la cantine. Ils participent au débarrassage des tables. Il est demandé aux enfants de goûter chaque plat.	Restaurant scolaire
13h15-13h30	Temps d'accueil	Les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant à l'ALSH entre 13h15 et 13h30. Les parents ont la possibilité de déposer leur enfant à 13h30 : à l'ALSH pour les élémentaires et à l'école maternelle publique pour les maternels.	ALSH pour élémentaires Ecole maternelle publique pour maternels
13h30-14h30/ 15h15	Temps calme ou sieste	Un temps calme est proposé aux plus grands et un temps de sieste est proposé aux plus jeunes dans une salle adaptée avec des lits individuels ; leur réveil est échelonné selon leurs besoins.	A l'ALSH pour les élémentaires A l'école maternelle publique pour les maternels.
14h30-17h	Temps d'activités	Activités par groupe d'âges, selon un programme qui respecte les objectifs du projet pédagogique, les enfants peuvent aussi exprimer leurs envies. Puis goûter fourni par l'ALSH.	ALSH pour les élémentaires (salles de sports parfois). Ecole maternelle publique pour les maternels.
17h-19h	Temps péri-centre	Ateliers libres – Accueil des parents	à l'ALSH pour tous les enfants

✚ **Accueil de loisirs périscolaire : en période scolaire**, pour tous les enfants de 3 à 12 ans (dès 2 ans ½ si scolarité effective)

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
7h-8h45 (NDK)	Le matin, les enfants sont tous accueillis à l'ALSH à partir de 7h.
7h/9h (Petit Prince)	Les enfants doivent être déposés par leurs parents à 8h30 au plus tard à l'ALSH. Ensuite, tous les enfants sont conduits dans leurs écoles respectives en autocar ou à pieds, accompagnés par l'équipe d'animation.
16h30-19h	A 16h30, les enfants de l'école Notre Dame prennent la car jusqu'à l'ALSH, accompagnés par un adulte. Les enfants en élémentaire à l'école Le Petit Prince sont accompagnés à pieds par l'équipe d'animation jusqu'à l'ALSH. Les enfants de l'école maternelle du Petit Prince restent jusqu'à 17h30 dans les locaux de l'école avant de rejoindre l'ALSH avec l'équipe d'animation à 17h30. Un goûter est donné à tous les enfants. Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h.

A partir de 19h, si personne n'est venu chercher l'enfant, la directrice se réserve la possibilité d'en informer la gendarmerie. D'autre part, en cas de retards répétitifs, la directrice pourra appliquer un tarif supplémentaire, voire ne plus accueillir l'enfant.

Article 3 - Modalités d'admission et d'inscription

L'accueil d'un enfant aux services périscolaire et extrascolaire est soumis à une inscription préalable obligatoire même si sa présence s'avère être occasionnelle (cf. fiche de renseignements annuelle).

- **48h à l'avance, au plus tard :**

- Les inscriptions pour l'accueil périscolaire les jours d'école (matin/soir)
- Les inscriptions pour l'accueil de loisirs extrascolaire, sans repas ni sortie (mercredis et vacances)

- **Le mardi de la semaine précédente à 14h au plus tard :**

- Les repas des mercredis et des vacances auprès de l'accueil de loisirs

Modalités d'inscription : Fiche de réservation (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) / E-mail / Cahier d'accueil

Conditions d'inscription : les parents devront fournir pour toute inscription, les éléments suivants :

- Une fiche de renseignements annuelle commune à tous les accueils (extrascolaire et périscolaire)
- Le coupon signature de ce règlement intérieur
- La copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le numéro d'allocataire et le Quotient Familial CAF ou MSA (ou dans certains cas le dernier avis d'imposition)
- Les bons CAF AZUR le cas échéant
- Une photocopie de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) le cas échéant
- Autorisation/Droit à l'image

Article 4 – Annulation :

Par mail avec confirmation de la direction ou sur le cahier d'accueil avec signature du parent :

48h à l'avance au plus tard (en jours ouvrables) l'annulation est possible pour :

- l'accueil périscolaire (matin/soir)
- l'accueil extrascolaire des mercredis : demi-journée ou journée avec ou sans repas (sauf sortie)

1 semaine soit 5 jours ouvrables à l'avance au plus tard, l'annulation est possible :

- Durant les vacances scolaires : demi-journées/journées avec ou sans repas
- Les sorties des mercredis et des vacances

Article 5 - Accueil et départ des enfants

Le matin : Les enfants doivent être confiés à l'équipe pédagogique par leur accompagnateur-trice.

Le soir : Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche de renseignements annuelle. Il est impératif de rédiger une autorisation manuscrite pour toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Article 6 - Santé des enfants

La directrice peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers).

Article 7 - Tarifs / Facturation / Paiement

Toute absence signalée hors délai ou non justifiée par écrit avant la facturation faite le 30 du mois (ex : certificat médical) sera facturée.

Les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire sont fixés en fonction du Quotient Familial pour les parents résidents ou travaillants à Colpo, ainsi que pour les enfants scolarisés à Colpo :

Accueil de loisirs Extrascolaire	Horaires	QF < 700€	QF entre 701 et 1000€	QF entre 1001 et 1300€	QF > 1301€	Extérieur à Colpo
Journée avec repas	9h-17h	12,20 €	13,30 €	14,40 €	15,10 €	16,50 €
Journée sans repas	9h-12h & 13h30-17h	8,70 €	9,80 €	10,90 €	11,60 €	13 €
Demi-journée avec repas (matin ou après-midi)	9h-12h Ou 13h30-17h	8,35 €	9,40 €	10,45 €	10,80 €	12,50 €
Demi-journée sans repas (matin ou après-midi)	9h-13h30 Ou 12h-17h	4,85 €	5,90 €	6,95 €	7,30 €	9 €
Repas	11h45-13h30	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Accueil péricentre	Péri-centre : 7h-9h & 17h-19h	0,34€ le ¼ d'heure	0,36€ le ¼ d'heure	0,38€ le ¼ d'heure	0,40 € le ¼ d'heure	0,42€ le ¼ d'heure

Accueil Périscolaire Horaires	QF < 700 €	QF entre 701 et 1000 €	QF entre 1001 et 1300 €	QF > 1301 €	Extérieur à Colpo
Périscolaire : NDK : 7h-8h45 et 16h30-19h Petit Prince : 7h-9h et 16h30-19h	0,34 € le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,36 € le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,38 € le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,40 € le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,42 € le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir

Les jours d'école, les deux premiers quarts d'heure du soir sont confondus (temps d'appel, temps de trajet et de distribution du goûter). Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de **17h**.

Le tarif maximum sera facturé aux familles n'ayant pas fourni leur quotient familial.

En cas d'absence non justifiée ou hors délai : la réservation faite sera facturée en extrascolaire et 1/2 sera facturée en périscolaire.

Une facture mensuelle sera établie le mois suivant. Les règlements doivent être transmis à la directrice au 30 du mois suivant au plus tard. Sont acceptés les chèques, CESU, espèces, chèques vacances. En cas de difficultés de paiement, il est impératif de prendre contact avec la directrice. Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant, voire des poursuites judiciaires. Les tarifs sont valables du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Article 8 - Vêtements / Objets personnels

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom. L'argent, les objets de valeur, les bijoux et les jouets (consoles, portable, MP3...) sont strictement interdits à l'accueil de loisirs.



COUPON A DECOUPER ET A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame, Monsieur, parents de.....

atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de Colpo.

Fait à, le

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Les PEP 56, gestionnaires de l'accueil de loisirs, sont une association laïque offrant à tous les enfants l'accès à la citoyenneté, l'éducation, l'intégration, la culture, aux soins, aux loisirs.

Siège social : 57 rue Anita Conti 56000 VANNES

☎ 02 97 42 61 78 - ✉ adpep56@lespep56.com <http://lespep56.lespep.org>